



L'an deux mil vingt et un le vingt-sept octobre 2021 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis à la Mairie transférée à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

**Présents :** M. Jean-Pol CHAVARIA, M. Richard DOIX, M. Hubert GUIBOUT, M. Jérôme LEREBOURG, M. Gaël MARCHAND, M. François ANDRÉ, M. Ludovic LELANDAIS, M. Bruno JAMES, Mme Lydia SURIRAY, Mme Émeline BERTRAND HUS, Mme Bernadette LOISON, Mme Marie BREUIL.

**Pouvoirs :** M. Jean-Charles AUVRAY a donné pouvoir à M. Bruno JAMES, Mme Alexia LALOUETTE a donné pouvoir à Mme Emeline BERTRAND HUS, M. Frédéric COURTEILLE a donné pouvoir à M. Jean-Pol CHAVARIA.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie BREUIL.

Jean-Pol CHAVARIA soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2021.

-----  
**ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE GRANGE POUR LE TRANSFERT DE LA MAIRIE**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L2121-29,  
 Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et, notamment, son article 27,

Monsieur le Maire expose qu'une procédure adaptée en application des article 27 du Code des marchés publics a été lancé le 2 septembre 2021 afin de sélectionner les mieux disant pour effectuer les travaux de réhabilitation d'une grange pour le transfert de la Mairie.

Monsieur le Maire indique que la consultation lancée comporte 10 lots, estimés globalement à environ **535 984,41 € HT**, répartis ainsi :

**REHABILITATION D'UNE GRANGE POUR LE TRANSFERT DE LA MAIRIE**

		<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Lot N°0	Terrassement	19 353.90 €	23 224,68 €
	Terrassement – parking arrière	28 066.10 €	33 679.32 €
	<b>Ets MOULIN</b>		
Lot N°1	Démolition - gros œuvre	154 455,50 €	185 346,60 €
	<b>Ets LTB</b>		
Lot N°2	Couverture	28 419,50 €	34 103,40 €
	<b>Ets TURGIS</b>		
Lot N°3	Menuiseries extérieures	67 914,60 €	81 497,52 €
	<b>Ets LECOGUIC</b>		
Lot N°4	Charpente bois	<b>Lot infructueux</b>	
Lot N°5	Véture façade	<b>Lot infructueux</b>	
Lot N°6	Doublage isolation	63 825,08 €	76 590,10 €
	<b>JBMBAT</b>		

Lot N°7	Menuiseries intérieures bois <b>CPL BOIS</b>	17 548,99 €	21 058.79 €
Lot N°8	Electricité luminaires <b>INSTAL ELEC</b>	29 670.00 €	35 604.00 €
Lot N°9	Plomberie chauffage ventilation <b>Ets LARCHER - CELFY</b>	45 671,67 €	54 806.00 €
Lot N°10	Peinture <b>Ets SAVARY BOYER</b>	13 210 .00 €	15 852.00 €
Lot N°11	Sols souples <b>Ets DELOBETTE</b>	13 226.00 €	15 871.20 €
Lot N°12	Faïence <b>Ets CMC</b>	1 100.00 €	1 320.00 €
	Total HT	495 272.00 €	
	Total TTC	612 553.61 €	
	Aléas 5%	<b>25 523 ,07 €</b>	
	Total travaux TTC	30 627.68 €	
	Total HT (avec aléas)	535 984.41 €	
	<b>Total travaux (avec aléas)</b>	<b>643 181,29 €</b>	

Les travaux seront conclus pour une durée totale prévisionnelle de 12 mois.

La commission d'appel d'offres réunie le 20 octobre 2021 a donné un avis favorable à l'attribution proposée à l'issue de l'analyse des offres.

Considérant la présentation de la note de synthèse et l'analyse des offres, après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'attribuer ainsi présentés ci-dessus, les 13 lots pour le projet de réhabilitation d'une grange pour le transfert de la mairie.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés.

## **2-ADRESSAGE - DENOMINATION DES VOIES**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** décide la création des voies avec les dénominations suivantes :

### **Nom complet majuscule**

ALLEE DU CHÂTEAU  
CHEMIN DE CLINCHAMPS  
CHEMIN DES POMMIERS  
CHEMIN DES TORTIATS  
CHEMIN DU VALMINGOT  
CHEMIN QUEVRU  
CHEMIN SAINT MARTIN  
IMPASSE DES COUTURES  
IMPASSE DU GUE BRION

IMPASSE DU SEQUOIA (chemin M. GUIBOUT)  
IMPASSE DU POIRIER  
ROUTE DE BOULON (suppression du Hameau le Hamelet)  
ROUTE DE LA ROCHE BLAIN (ex lieu-dit le Pont neuf)  
RUE DE JOUETTE  
RUE DE LA LEVRETTE  
RUE DE LA PLACE  
RUE DE LA PLANCHE A LA HOUSSE  
RUE DES DENTELLIERES  
RUE DES ECOLES  
RUE DES LAVANDIERES  
RUE DES SOURCES  
RUE DES TANNEURS  
RUE DU CHAMP MIREY  
RUE DU PONT NEUF  
RUE DU TOUCHET  
RUE DU TOURTOUT  
RUE GAUGAIN  
RUE GUILLAUME TREBUTIEN  
RUE GUY DE MAUPASSANT  
RUE JULES BARBEY D'AUREVILLY  
RUE LE FIEF NOUVEL  
RUE LE PISSOT  
RUE LE ROC MARTEL  
RUE PRINCIPALE  
RUE TARDIF  
SENTE ANETTE  
SENTE AUX LADRES

Cette décision est validée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

### **3- CARRIERES DE LA ROCHE BLAIN - VERSEMENT D'UN DON**

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à encaisser le chèque de don reçu de la Carrière de la Roche Blain d'un montant de 1 000 €. Ce don servira au financement de la fête patronale du 11 novembre et notamment au feu d'artifice.

### **4- EGLISE**

M. le Maire explique que l'église se dégrade (infiltrations, toiture abîmée). Il propose qu'une enveloppe travaux soient votée au budget chaque année (30 000 € prévu au BP 2021 au compte 21318).

M. GUIBOUT précise, qu'en 1999, la couverture du clocher a été refaite, suite aux dégâts occasionnés par la tempête.

Interruption de séance de 21h17 à 21h19 : M. le Maire interroge M. de PREMESNIL sur un projet étudié il y a 4-5 ans, pour refaire les vitraux. Les travaux n'ont pas été réalisés.

M. le Maire propose de relancer le Conseil Départemental, suite à la visite réalisée au mois de juin par un agent du Conseil Départemental et Mme Sylvie Jacq, Conseillère Départementale, afin d'obtenir un compte-rendu de cette visite.

## **5- SUBVENTION A L'ASSOCIATION – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'au moment du vote du budget primitif 2021, ont été accordés une subvention aux associations ayant eu une activité au cours de l'année 2020, seule 4 associations ne l'ont pas perçues à savoir :

Association Pour la Qualité de Vie à Fresney le Puceux  
Association activités loisirs  
Association des anciens combattants  
Le Club des retrouvailles

En septembre 2021, l'association Pour la Qualité de Vie à Fresney le Puceux a informé la municipalité qu'ils étaient mécontents de ne pas avoir perçu de subvention. Ils ont demandé les règles d'attribution des subventions. La règle ci-dessus leur a été explicitée, M. GUIBOUT, précise qu'il a échangé avec un membre du bureau de l'association, il demande à ce qu'une subvention leur soit octroyée, à même hauteur que l'année précédente.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 1 ABSTENTION et 14 voix POUR, l'octroi d'une subvention d'un montant de 275€ (50% de la subvention octroyée l'année précédente).

Les membres du conseil municipal demandent que pour les années suivantes, et ce à compter de janvier 2022, chaque association devra présentée comme par le passé :

- Une demande de subvention
- Un bilan financier
- Un bilan des activités de l'année écoulée
- Un point des projets à venir

Ce dossier sera à présenter pour le 15/01 de l'année. Un courrier sera adressé en ce sens à chaque association de la commune.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 66 – Charges financières

Article 6718 – Autres charges exceptionnelles - 275 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Article 6574 – Subvention aux associations + 275 €

## **6-DIVERS**

### **Elagage**

Plusieurs devis ont été demandés pour des arbres devenus dangereux :

**-Parcelle C N°167 « Delle des Pruniers »** : abatage d'un arbre en bordure de chemin communal et sur un talus : 2 294 €

**-Parcelle E N°308 « le Touchet »** : Les travaux d'élagage seront pris en charge par Enedis car ces arbres gênent les fils électriques.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à re facturer l'abatage des arbres de la parcelle C N°167 aux propriétaires. Un titre sera émis dans ce sens.

### **Transport scolaire**

Mme BREUIL précise que l'arrêt de bus a été enlevé sur décision du Conseil Régional, gestionnaire des transports, pour permettre la descente et la montée des personnes à mobilité réduite, afin d'être en conformité avec la réglementation.

M. le Maire indique qu'il rencontre Madame Lynda LAHALLE Conseillère Régionale, le jeudi 28 octobre afin d'échanger avec elle sur les problématiques de transports scolaires (arrêts supprimés notamment) et lui suggérer l'installation d'un nouvel abri bus sans emprise au sol afin que les personnes attendant le

## Ecole

Un défibrillateur est installé dans l'enceinte de l'école, Monsieur le Maire va demander à la Communauté de communes que le défibrillateur soit installé à l'extérieur de l'école, afin qu'il puisse servir en dehors des temps scolaires.

## Comptes rendus des commissions

### **Aménagement du territoire – Rapporteur : M. Hubert GUIBOUT**

La CDC Cingal Suisse-Normande dans sa dernière séance concernant l'Aménagement du Territoire « ADT » nous a présenté son projet d'adoption au changement climatique fondé sur la nature.

De quoi s'agit-il ?

Ce projet intitulé « **ARTISAN** » Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux solutions d'Adaptation fondées sur la Nature, consiste à créer des haies à plat mais aussi sur talus pour capter le gaz carbonique en excédent dans l'air tout en améliorant la pénétration de l'eau dans les sols et éviter ainsi les inondations provoquées par les fortes pluies répétitives sur une même période. 1600 mètres de haies sont déjà programmés sur le territoire intercommunal dont une à Soignolles qui protégera un bâtiment agricole et évitera le déversement d'eau pluviale sur une route principale. Un projet pourrait être étudié sur le secteur Nord de notre commune pour éviter l'inondation de la rue Tardif lors des pluies diluviennes et incessantes.

### **Syndicat du collège du Cingal – délégués Mme BERTRAND HUS et M. LEREBOURS**

Plusieurs points ont été abordés lors du conseil syndical, tout d'abord nous avons été informés d'un changement de secrétaire puis différents points budgétaires ont dû être votés. Enfin nous avons évoqué le bilan depuis la rentrée avec notamment les arrêts posant des difficultés, la tournée de Fresney/Boulon a été évoquée comme problématique avec un nombre très important d'enfants ce qui a nécessité le retrait de l'arrêt du lotissement sur deux tours. Le Président a aussi indiqué les nouvelles consignes de la Région qui compliquent les tournées.

## FESTIVITES 2021

**Fête du 11 novembre 2021** : organisation de la journée

11h : RDV au Monuments aux Morts

11h15 : Chanson interprétée par les enfants de l'école

11h30 : Commémoration de l'Armistice – Interprétation de la Marseillaise avec les enfants

12h00 : Vin d'honneur à la salle des fêtes

Entre 12h30 et 14h : Repas (passeport sanitaire obligatoire – réservation avec coupon-réponse)

A partir de 14h : animations diverses et gratuites des associations

14h : plantation de l'arbre des enfants fresnois nés en 2020.

17h30 : Boissons chaudes avec crêpes suivi d'un feu d'artifice (à la salle des fêtes)

Stands : des stands sont loués pour pouvoir héberger l'ensemble des associations, ainsi que les artistes et artisans de Fresney le Puceux. Un stand leur sera dédié.

Le montage est organisé le dimanche 7 novembre au matin. Les présidents de chaque association y seront conviés, afin de définir l'emplacement des associations le jour de la fête du 11 novembre.

**Sortie des Aînés** : Madame LOISON informe que la sortie est organisée le dimanche 31 octobre 2021, pour les aînés. A ce jour nous comptons 36 inscrits à la sortie (spectacle au Zénith de Caen),

**Noël des enfants** : Mme LOISON et Mme BERTRAND-HUS confirment que le Noël des enfants est organisé à la salle des fêtes de Fresney le Puceux, le samedi 11 décembre 2021, de 14 heures à 17 heures, pour les enfants de 2 à 11 ans.

Tous les sujets étant écoués, le conseil municipal s'est terminé à 22h50.



M. CHAVARIA Jean-Pol

M. ANDRÉ François

(A pouvoir de M. COURTEILLE F.)

Mme LOISON Bernadette

Mme BREUIL Marie

M. LEREBOURG Jérôme

M. AUVRAY Jean-Charles

(A donné pouvoir à M. JAMES B.)

M. JAMES Bruno

Mme BERTRAND-HUS Emeline

(A pouvoir de M. AUVRAY JC)

(A pouvoir de Mme LALOUETTE A.)

M. LELANDAIS Ludovic

M. DOIX Richard

Mme SURIRAY Lydia

M. COURTEILLE Frédéric

(A donné pouvoir à M. CHAVARIA JP)

Mme LALOUETTE Alexia

M. MARCHAND Gaël

(A donné pouvoir à Mme BERTRAND-Hus)

M. GUIBOUT Hubert